

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 3 (1964-1965)
Heft: 13

Artikel: Manifeste du groupe d'études helvétiques de Paris [suite et fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-910194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enfin, on s'en doutait, le plus gros écueil reste évidemment la question argent, lancinante au départ de toute tentative de redonner à notre pays une place moins effacée que celle où il semble glisser avec ce que l'on pourrait presque appeler une inconscience déconcertante. Le Groupe de travail y réfléchira de son côté. Du fonds de solidarité il en est question ailleurs dans ce *Courrier*, de même que de la gestion des comptes de notre journal présentés par l'Editeur M. PIERREHUMBERT. Tels sont les principaux points discutés au cours de cette séance du 21 novembre et dont nous n'avons pas voulu manquer de vous donner un aperçu dès maintenant.

A.W.K.

MANIFESTE DU GROUPE D'ETUDES HELVETIQUES DE PARIS

(suite et fin) (*)

Raison d'espérer :

Ces impressions ont été ressenties en d'assez nombreuses occasions et avec assez de force, pour alarmer plusieurs citoyens suisses résidant à l'étranger, notamment à Paris, et pour susciter parmi eux une première mobilisation des esprits.

Ce texte est un des premiers signes de leur existence.

**

La Suisse, comme toutes les nations, est une communauté d'hommes attachés par le cœur et l'esprit à leur terre et à leurs traditions.

Foi et volonté :

Cependant, ce n'est pas l'harmonie géographique, ni la richesse du sol, ni l'unité de race et de culture qui constituent la source et la force du lien confédéral. La Suisse n'est pas un présent de la nature : c'est une construction patiemment élaborée née de la foi et de la volonté des hommes et de vingt-deux Etats et qui ne subsiste que par elle.

La nature particulière de notre pays requiert donc de chaque citoyen une conscience éclairée, sans cesse renouvelée et approfondie, des raisons de son patriotisme; création permanente, la Suisse attend de l'esprit civique de chacun qu'il participe librement à l'œuvre commune.

Ce que dit la Constitution :

En peu de mots, notre Constitution fédérale définit son but : « Affermir l'Alliance des confédérés, maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur de la nation suisse... Les peuples des vingt-deux cantons souverains de la Suisse, unis par la présente Alliance, forment dans leur ensemble la Confédération suisse. Elle a pour but d'assurer l'indépendance de la Patrie contre l'Etranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des confédérés et d'accroître leur prospérité commune. »

Démocratie = Participation :

La simplicité et l'évidence de ces propositions forment un contraste brutal avec la complexité des réalités nationales et internationales. Si la démocratie suisse fait de nous des participants et des responsables — et c'est bien là notre dignité de citoyens —, cela signifie qu'il appartient à chacun de nous de réfléchir, de dialoguer avec nos concitoyens et d'exprimer une opinion sur les problèmes que pose la nécessité d'accorder à ces principes fondamentaux les exigences de la vie moderne.

Intérêt général :

Les Suisses résidant à l'étranger n'ont pas pu partager jusqu'ici, avec leurs concitoyens de l'intérieur, l'honneur de participer à la vie civique du pays. S'ils souffrent d'être privés de l'exercice des droits politiques leur revendication n'a pas pour objet de satisfaire leur intérêt personnel.

Ils n'ont pas attendu que cette revendication soit satisfaite pour contribuer, dans l'esprit de l'Alliance des confédérés, à maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur du peuple suisse, et certains d'entre eux l'ont fait avec éclat.

S'ils revendiquent l'exercice de leur droits politiques, c'est pour participer et servir. A l'heure où la solution

des grands problèmes réclame la coopération de tous les citoyens, la leur peut être utile au pays.

Solidarité et civisme :

C'est en vue de la participation à l'examen et à la solution de l'ensemble de ces problèmes que des Suisses de l'étranger ont éprouvé le besoin de créer, sous l'égide de la Nouvelle Société Helvétique, des groupes d'études dont le premier s'est constitué à Paris, le 7 décembre 1963. Leur objet, dans un cadre de neutralité politique et confessionnelle, est de réunir les compatriotes d'opinion, de formation, de profession différentes animés par le souci de s'informer et d'échanger leurs vues sur toutes les questions qui intéressent le pays. Ils s'interrogent sur tous les moyens propres à fortifier entre eux, aussi bien qu'avec l'intérieur, la solidarité confédérale et le sens civique. Ils estiment que dans une ère caractérisée par l'intensité et la rapidité des échanges d'idées, de connaissances et de biens, leur expérience et leur réflexion peuvent constituer un apport non négligeable à la vie civique du pays.

Il y a cinquante ans :

A une époque qui n'était pas sans présenter maintes analogies avec la nôtre — il y a cinquante ans — quelques compatriotes fondèrent à l'intérieur de nos frontières des groupes d'étude civique qui furent à l'origine de la Nouvelle Société Helvétique.

Demain :

Toutes proportions gardées, c'est dans le même esprit que le Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris souhaite que dans toutes les communautés suisses de l'étranger d'autres groupes se constituent, de façon à créer un réseau où circulera un courant d'idées utiles au bien commun.

Paris, avril 1964.

(*) Début, voir C.S. N° 12 d'octobre 1964.

FONDS DE SOLIDARITE

Au cours de l'exercice 1963-64 arrêté au 30 juin 1964, le Fonds est intervenu dans 52 cas, la somme des indemnités versées s'élevant à 472.500 fr. En ce qui concerne le total et la répartition des interventions du Fonds depuis sa création, le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de l'ampleur des actions de dépannage que ce beau mouvement de solidarité a déjà à son actif :

Pays	Nombres des demandes liquidées	Décision		Montant des indemnités
		néga-tive	posi-tive	
Egypte	61	8	53	475.000,—
Algérie	114	15	99	890.000,—
Angola	1	—	1	5.000,—
Belgique	1	1	—	—,—
RDA	6	1	5	40.000,—
France	1	1	—	—,—
Grèce	1	—	1	10.000,—
Haïti	1	—	1	10.000,—
Haute-Volta	1	—	1	10.000,—
Irak	3	2	1	10.000,—
Congo	19	4	15	142.500,—
Cuba	3	2	1	10.000,—
Madagascar	1	1	—	—,—
Maroc	7	4	3	20.000,—
Portugal	1	1	—	—,—
Afr. du Sud	1	1	—	—,—
Tunisie	16	2	14	122.500,—
Total	238	43	195	1.745.000,—

AVIS AUX COOPERATEURS

Le Comité du Fonds de Solidarité, présidé par M. Froehlich prend toutes les dispositions utiles pour le fonctionnement de ce fonds, mais les décisions importantes doivent être ratifiées par l'Assemblée Générale des délégués. Ces délégués sont élus pour chaque région par les coopérateurs eux-mêmes.

La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg ont droit à un délégué dont le siège est actuellement à repourvoir. Nous vous prions donc de bien vouloir nous proposer un ou plusieurs candidats afin que nous puissions établir une liste qui vous sera ensuite soumise pour l'élection du délégué officiel.